

#### LE FONCTIONNEMENT

# Comment récupérer mon crédit d'impôt?

Quels sont les différences de l'avance immédiate sur le crédit d'impôt entre avant et maintenant ?

AVANT
JE DÉPENSE
200€

50% de crédit d'impôt (disponible l'année suivante)

- 50% de mon budget non disponible immédiatement
- Le crédit d'impôt différé d'un an
- Je faisais une avance de trésorerie

#### **AUJOURD'HUI**

JE DÉPENSE

100€

50% d'avance immédiate sur votre crédit d'impôt

- Plus d'avance de frais pour mes factures
- Je gère mieux mon budget
- J'augmente mon pouvoir d'achat

#### **TÉMOIGNAGE**

Maintenant je n'ai plus de frais à avancer: je bénéficie de mon crédit d'impôt tout de suite, en temps réel, ce qui réduit mes dépenses de moitié!

Sara, 35 ans

#### **MES CONTACTS**

### **Notre Entreprise**

Pour toute demande de devis ou de renseignements sur nos prestations à domicile contactez nos équipes :

## La coopérative



L'ÉQUIPE UNIPROS SE TIENT DISPONIBLE DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 20H

#### www.unipros.coop

contact@unipros.coop 01 89 71 48 25 142 Rue de Rivoli 75001 PARIS Siren/SAP 850484650

# UNIPROS COOPERATIVE SAP

Vous faites intervenir un professionnel à votre domicile ?



# L'avance immédiate du crédit d'impôt c'est quoi ?

#### Puis-je en bénéficier?

En faisant intervenir un professionnel à votre domicile, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou crédit d'impôt de 50% sur le montant des prestations réalisées\*

#### Quand en bénéficierai-je?

Vous voulez profiter de votre avantage fiscal sans attendre l'année suivante ? C'est possible en souscrivant au service de l'avance immédiate!

Il s'agit d'un service optionnel gratuit et 100% en ligne proposé par l' \$\forall Urssaf

### MON CRÉDIT D'IMPÔT,

pour les services à la personne

## C'EST UNE FOIS PAR AN Immédiat!

VOTRE PRESTATION EST FACTURÉE

400€

VOUS NE RÉGLEZ QUE

200€

En cas de doute sur l'éligibilité d'une prestation, Appelez-nous ou Contactez directement la coopérative UNIPROS

#### LE FONCTIONNEMENT

# Dépensez 50 € Payez 25 €

**TOUT EST DIT** 

## Comment ça marche?

- Je m'inscris au service de l'avance immédiate en ligne via Unipros
- 2 J'active mon compte Urssaf
- 3 Mon professionnel réalise sa prestation à mon domicile
- Je reçois ma facture de la part d'Unipros et l'accepte
- L'Urssaf me prélève de 50% du montant de celle-ci.
- Mon professionnel est reversé de la totalité par le biais de la coopérative.

#### SIMPLE, RAPIDE ET ÉCONOMIQUE!



# Comment m'inscrire à l'avance immédiate ?

L'inscription au dispositif de l'avance immédiate se fait en ligne par l'intermédiaire d'Unipros. Vous activez ensuite votre compte sur le site de l'Urssaf.

- Je m'inscris au dispositif auprès d'Unipros
- Je remplis les informations demandées sur mon espace personnel Unipros ou lors de la création de celui-ci.
- Unipros se charge de transmettre la demande d'inscription à l'Urssaf, qui vérifie auprès de l'administration fiscale mon éligibilité au service.
- J'active mon compte Urssaf
- Je reçois un mail de l'Urssaf pour activer mon compte sur particulier.urssaf.fr
- 🕀 🛮 Je configure mon mot de passe
- Je me connecte à mon espace et valide les informations personnelles
- Votre inscription est terminée
  Vous bénéficiez du service!

